

# **COMITE D'ACTION SOCIALE VILLE, CCAS, GRAND POITIERS Communes et Etablissements affiliés**

**COMPTE RENDU Conseil d'Administration**

**lundi 1<sup>er</sup> février 2016 - 9h - 17h**

**Présents :** AMAND Patrick, BABUCHON Henry, BLAISON Andrée, BOHAN Vincent, COMBES Eric, DAVID Sylvain, GUITTONNEAU Jean-Philippe, MARTIN Valérie, MINAULT Philippe, SAZARIN-MORIN Emmanuel (10)

**Excusés :** Annie FOUCTEAU (1)

**Pouvoirs :** Annie FOUCTEAU donne pouvoir à Patrick AMAND,

**Assistent à la séance Invités :** M. Laurent MORILLON (Commissaire aux Comptes),

**Rapporteur de séance :** Patrick AMAND

**Article 9 des statuts de l'association :** « *Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence des deux tiers de ses membres en exercice, présents ou représentés. Toutefois un quorum de 50% au moins des membres en exercice est nécessaire, dont le président et/ou les vice-présidents* »

Conformément à ces dispositions statutaires (comme définies à l'article 9 des statuts ci-dessus), le quorum de 50% des membres en exercice est atteint, le président Patrick AMAND invite l'assemblée à débattre de l'ordre du jour.

## **QUESTION 1/ APPROBATION DE PV CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2015**

Il convient de valider le compte rendu.

**Le PV est approuvé**

## **QUESTION 2/ REUNION D'INFORMATION DU 29 JANVIER**

La réunion d'information s'est tenue devant 150 agents. Le CA a expliqué les problèmes financiers pour 2016. D'une part les communes de Buxerolles, Montamisé et le CCAS de Migné-Auxances se retirent du Comas et d'autres part la Mairie refuse d'augmenter la subvention à hauteur de 300 000 euros ce qui permettrait de maintenir le niveau des prestations connus avant 2014.

Le conseil d'administration du Comas demandait une hausse de 140 000 euros ; le Maire octroie de façon exceptionnelle 1 639 euros supplémentaires ! (voir dans le document annexe le document présenté à l'AG).

A l'issue de la réunion d'information les agents, par vote, décident de renouveler leur confiance au conseil d'administration et l'autorise à mettre en place des prestations réduites pour 2016. Les agents décident de continuer à faire pression sur la mairie en demandant les 140 000 euros supplémentaire, par le biais – notamment – d'une pétition.

Ils décident en outre de voter la fin de l'arbre de Noël.

## **QUESTION 3/ BUREAU DU COMAS**

Le Président du Comas, Patrick Amand, estime que suite aux différentes rencontres qu'il a eu avec l'Adjoint aux finances et le Directeur des Services, aucun élément de confiance n'a pu sortir des entretiens, et que la collectivité a d'ores et déjà déjugé son action en n'écoutant pas les propositions du

conseil d'administration qu'il portait (propositions jugées « raisonnables » selon M. Chalard ...) et en ne proposant qu'une augmentation de subvention de 1 639 € par an (0,04 centimes par mois/agent) alors que la Ville/CCAS et Grand Poitiers ont un financement à hauteur de 53,88 par agent (entre 91 et 123 pour les autres communes adhérentes).

Il constate que les activités sociales sont loin d'être une priorité de l'équipe municipale.

L'adjoint aux finances a beau jeu de clamer qu'il consacre 1,9 millions d'euros à l'action sociale, cela concerne les prêts, secours, restaurants municipaux, chèques restaurants, remboursement transport, participation aux mutuelles ... prestations qui sont proposées par 90% des communes en France aujourd'hui.

De plus la collectivité se vante également d'avoir augmenté sa participation de + 33% depuis 2010, sans chiffre à l'appui, ce que conteste d'ailleurs le Commissaire aux comptes.

En conséquence il présente sa démission du poste de Président au Conseil d'Administration.

### Il est procédé à l'élection d'un nouveau bureau

- **Présidente** : Andrée Blaison
- **Vice-président** : Philippe Minault
- **Vice-président** : Henry Babuchon
- **Trésorier** : Sylvain David
- **Secrétaire** : Valérie Martin

**Vote à l'unanimité pour ces 5 postes.**

### **QUESTION 4/ PRESTATIONS 2016**

#### **Principales décisions**

- Adhésion : tout adhérent au Comas s'acquittera d'une cotisation de 4 € qui vaudra adhésion en elle-même + obtention de la carte Tam-Tam,
- Suppression des chèques vacances « gratuits »,
- Refonte des prestations selon QF,
- Suppression arbre de Noël et des chèques Cadhoc Noël,
- Abandon : CESU, frais obsèques, prêts secours, Bafa
- De nouvelles prestations seront proposées en cours d'année en fonction des négociations avec les partenaires et de l'état du budget .



COMITE D'ACTION SOCIALE  
VILLE, CCAS, GRAND POITIERS  
Communes et Etablissements affiliés



## PRESTATIONS 2016

Il est rappelé qu'avant toute demande de prestations, il vous faut être adhérent. (aucune demande rétroactive à la date d'adhésion ne pourra être prise en compte)

#### **Conditions pour bénéficier des prestations proposées par le comas en 2016**

- Avoir 6 mois d'ancienneté et travailler minimum à mi-temps annualisé
- Fournir les documents nécessaires au traitement du dossier. (tout dossier incomplet ne sera pas accepté)
- Régler le montant de l'adhésion, fixé à 4 € (carte TAMTAM incluse) soit en espèces, soit par chèque à l'ordre du comas.
- Pour définir votre quotient familial, reportez vous au montant qui figure au bout de la ligne 14 des avis d'impositions du foyer 2015 (sur les revenus 2014).


#### **Deux choix possibles pour adhérer**

- soit en vous déplaçant directement au secrétariat,
- soit par courrier interne ou postal, en joignant votre chèque à votre dossier. Adresse postale: COMAS - Mairie de Poitiers - CS 10569 - 86021 POITIERS CEDEX


Toutes les prestations peuvent être remises à la personne de votre choix (collègue, conjoint, autre...), sous réserve que celle-ci présente sa propre carte d'identité, une autorisation de votre part ainsi que votre carte d'adhérent en cours de validité.

## ① BILLETTERIE DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES - (téléphoner avant de vous déplacer)


► **COUPONS SPORT** : Achat 8 chèques MAXI par agent adhérent et par année civile - Valeur 80 Euros -

	Jusqu'à 550 QF 1		551 à 750 QF 2		751 à 900 QF 3		901 à 1050 QF 4		1051 à 1300 QF 5		1301 à 1600 QF 6		1601 et + QF 7	
	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas
Participation pour 8 chèques (valeur 80€)	40 €	40 €	45,60 €	34,40 €	49,60 €	30,40 €	55,20 €	24,80 €	61,60 €	18,40 €	68,00 €	12,00 €	72,00 €	8,00 €
Participation pour 1 chèque (valeur 10€)	5 €	5 €	5,70 €	4,30 €	6,20 €	3,80 €	6,90 €	3,10 €	7,70 €	2,30 €	8,50 €	1,50 €	9,00 €	1,00 €

► **CHÈQUES LIRE, DISQUE, CULTURE** : Achat 12 chèques MAXI par agent adhérent et par année civile - Valeur 120 Euros -

	Jusqu'à 550 QF 1		551 à 750 QF 2		751 à 900 QF 3		901 à 1050 QF 4		1051 à 1300 QF 5		1301 à 1600 QF 6		1601 et + QF 7	
	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas
Participation pour 12 chèques (valeur 120€)	60 €	60 €	68,40 €	51,60 €	74,40 €	45,60 €	82,80 €	37,20 €	92,40 €	27,60 €	102,00 €	18,00 €	108,00 €	12,00 €
Participation pour 1 chèque (valeur 10€)	5 €	5 €	5,70 €	4,30 €	6,20 €	3,80 €	6,90 €	3,10 €	7,70 €	2,30 €	8,50 €	1,50 €	9,00 €	1,00 €

► **CINÉMA** : Achat de 8 tickets MAXI par agent adhérent et par an

	Jusqu'à 550 QF 1		551 à 750 QF 2		751 à 900 QF 3		901 à 1050 QF 4		1051 à 1300 QF 5		1301 à 1600 QF 6		1601 et + QF 7	
	Prix d'Achat d'un Ticket													
	3 €		3,50 €		4 €		4,50 €		5 €		5,50 €		6 €	

## ② AUTRES PRESTATIONS

► **RENTRÉE SCOLAIRE** : Jusqu'au 25 ans inclus de l'enfant

Aide accordée sur présentation de l'ORIGINAL du certificat de scolarité ET remise en main propre.



**ATTENTION DATE LIMITE pour la remise du certificat ! 30 septembre 2016 pour l'enseignement secondaire.**

**ATTENTION DATE LIMITE pour la remise du certificat ! 31 octobre 2016 pour l'enseignement supérieur**

Possibilité d'envoyer l'ORIGINAL par courrier interne ou postal. Aucune réservation ni commande par mail ou téléphone. Aucune reprise des périmés.

POUR LA 1ÈRE ANNÉE DE CYCLE	Jusqu'à 550 QF1	551 à 750 QF2	751 à 900 QF3	901 à 1050 QF4	1051 à 1300 QF5	1301 à 1600 QF6	1601 et + QF 7
6ÈME	60 €	50 €	40 €	30 €	20 €	15 €	15 €
SECONDE BAC PRO, BEP, CAP CONTRAT ETUDES PAR ALTERNANCE	80 €	70 €	60 €	50 €	40 €	30 €	20 €
FACULTÉ - BTS FORMATION SUPERIEURE ECOLE PROFESSIONNELLE	100 €	90 €	80 €	70 €	60 €	50 €	40 €
Enfant en situation de handicap	Aide accordée sur présentation d'un certificat de scolarité ou équivalent de l'établissement spécialisé						
	10 ans	13 ans	16 ans	18 ans			
	60 €	80 €	100 €	120 €			

Page 2

## ③ SEJOURS SCOLAIRES



► **SÉJOURS ORGANISÉS PAR L'ÉCOLE - (7 jours maxi) - en Classe**

	QF1 0 à 550	QF2 551 à 750	QF3 751 à 900	QF4 901 à 1050	QF5 1051 à 1300	QF6 1301 à 1600	QF 7 1601 et +
jusqu'au 18 ans inclus	10,00 €	8,00 €	7,00 €	5,00 €	3,00 €	2,00 €	1,00 €

► **SÉJOURS ORGANISÉS PAR L'ÉCOLE - (15 jours maxi) - à l'Étranger**

	QF1 0 à 550	QF2 551 à 750	QF3 751 à 900	QF4 901 à 1050	QF5 1051 à 1300	QF6 1301 à 1600	QF 7 1601 et +
jusqu'au 18 ans inclus	23,00 €	18,00 €	16,00 €	14,00 €	12,00 €	10,00 €	5,00 €

Sur remise de l'imprimé original tamponné, et signé par le Directeur de l'Établissement et sans aucune modification.

Les aides versées, une fois le séjour effectué (après la date d'adhésion), ne pourront en AUCUN CAS être supérieures à la somme réellement dépensée par la famille au titre des séjours.

## ④ ENFANTS en SITUATION de HANDICAP

Vacances Familiales ou Centres Spécialisés, AU CHOIX



### ► MONTANT DE LA PRESTATION (nombre de nuit ou jour illimité)

Sur remise de l'imprimé original du Comas, tamponné et signé par le loueur ou le gérant de l'établissement (sans aucune modification), et accompagné de la FACTURE ACQUITTEE et de l'ATTESTATION DE SEJOUR pour l'enfant concerné. Les aides versées, une fois le séjour effectué, ne pourront en AUCUN CAS être supérieures à la somme réellement dépensée par la famille pour l'enfant concerné, au titre des séjours.

Sans condition d'âge, sans condition de ressources

**25 € par nuit ou jour**


## ⑤.. CHEQUES VACANCES 2016 - (avec participation de l'agent)



Commande en une seule fois (règlement espèces ou chèque) VENIR AVANT le 20 du mois pour une réception fin du mois suivant l'encaissement.  
Commande par prélèvements bancaire VENIR AVANT le 20 du mois, livraison le mois suivant le solde de la dernière échéance.  
**Attention, dernière commande de l'année venir avant le 20 novembre dernier délai pour une livraison avant Noël.**


Les chèques vacances ANCV sont remis en main propre. Pour la livraison, ils peuvent être remis à une tierce personne (collègue, conjoint, autres ...) qui devra présenter sa propre carte d'identité, une autorisation de votre part ainsi que votre carte d'adhérent 2016. Aucune réservation ni commande par mail ou téléphone. Aucune reprise des chèques périmés.

### ► CHEQUES VACANCES 350 € Montant annuel maxi (Agent avec enfant jusqu'à 18 ans inclus)

 ANCV CHEQUE VACANCES	QF1 0 à 550		QF2 551 à 750		QF3 751 à 900		QF4 901 à 1050		QF5 1051 à 1300		QF6 1301 à 1600		QF7 1601 et +	
	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas
1 CHEQUE DE 10 EUROS	5,00 €	5,00 €	5,70 €	4,30 €	6,20 €	3,80 €	6,90 €	3,10 €	7,70 €	2,30 €	8,50 €	1,50 €	9,00 €	1,00 €
PARTICIPATION COMAS	175,00 €		150,50 €		133,00 €		108,50 €		80,50 €		52,50 €		35,00 €	
VOTRE PARTICIPATION	175,00 €		199,50 €		217,00 €		241,50 €		269,50 €		297,50 €		315,00 €	

MINIMUM DE COMMANDE 100 € - possibilité de fractionner en 2 commandes différentes

### ► CHEQUES VACANCES 240 € montant annuel maxi (Agent sans enfant ou avec dernier enfant de + de 18 ans)

 ANCV CHEQUE VACANCES	QF1 0 à 550		QF2 551 à 750		QF3 751 à 900		QF4 901 à 1050		QF5 1051 à 1300		QF6 1301 à 1600		QF7 1601 et +	
	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas
1 CHEQUE DE 10 EUROS	5,00 €	5,00 €	5,70 €	4,30 €	6,20 €	3,80 €	6,90 €	3,10 €	7,70 €	2,30 €	8,50 €	1,50 €	9,00 €	1,00 €
PARTICIPATION COMAS	120,00 €		103,20 €		91,20 €		74,40 €		55,20 €		36,00 €		24,00 €	
VOTRE PARTICIPATION	120,00 €		136,80 €		148,80 €		165,60 €		184,80 €		204,00 €		216,00 €	

MINIMUM DE COMMANDE 100 € - possibilité de fractionner en 2 commandes différentes

## ⑥ AUTRES PRESTATIONS

### ► NAISSANCE OU ADOPTION -

Sous forme de chèque ou carte cadeau d'une valeur de 140 € offert à l'agent adhérent. Remis en main propre.

A solliciter DANS L'ANNÉE CIVILE pour la naissance ou l'adoption de l'enfant (exception faite pour les enfants nés en décembre dont les cadhoc pourront être remis jusqu'au 31 janvier de l'année civile suivante). Sur présentation d'un extrait d'acte de naissance, du jugement d'adoption ou acte de naissance de l'enfant portant mention de la reconnaissance par l'agent.

### ► PARTENAIRES COMAS -

**CARTE TAMTAM ICE** valable du 1er février 2016 au 31 janvier 2017, donne accès à diverses réductions chez les commerçants de Poitiers et de ses environs, ainsi qu'à de la billetterie - Rendez vous sur le site "TAM TAM ICE"

**PASS RESTOPOLITAN** : votre déjeuner ou dîner à moins 50% - valable un an - prix vente 36€ - Liste restaurants disponible [www.RESTOPOLITAN.COM](http://www.RESTOPOLITAN.COM)

**MERLING A CAFES** : Clés disponibles au secrétariat sur simple demande de l'agent adhérent pour réduction sur le café (38cts au lieu de 40cts)

**CRÉDIT MUTUEL** : Epargne, assurances, téléphone mobile et télésurveillance.

## QUESTION 5/ PRESENTATION DU BUDGET 2016

<b>BUDGET PREVISIONNEL COMAS 2016</b>			
Conseil d'Administration du 1er février			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Objet	PREVISIONNEL 2016	PREVISIONNEL 2016	Objet
<b>ACHATS</b>			<b>VENTE</b>
Chèques vacances	336 820,00 €	220 301,00 €	Chèque vacances
Chèque livre/disque/culture	25 000,00 €	14 305,00 €	Chèques livre/disque/culture
Tickets CGR	25 000,00 €	11 870,00 €	Tickets CGR
Coupons Sport	20 000,00 €	13 282,00 €	Coupon sport
Carte TAM TAM	8 800,00 €	3 600,00 €	Carte TAM TAM
CESU	0,00 €		
Frais Garantie Obsèques	0,00 €		
Garantie Obsèque	0,00 €		
Centre de Loisirs (jusqu'à 15 ans maxi 15 jours) 1000 enfants	0,00 €		
<b>s/s Total Achats</b>	<b>415 620,00 €</b>	<b>263 358,00 €</b>	<b>S/S Total Ventes</b>
<b>DONS</b>			<b>Subventions 2015</b>
Chèque Cadhoc Naissance/Adoption (100 naissance)	14 000,00 €	117 483,00 €	Ville de Poitiers
Chèque Cadhoc Rentrée Scolaire (632 enfants)	31 170,00 €	24 543,00 €	CCAS de Poitiers
Chèque Cadhoc Noël (2100 enfants X 25 euros)	0,00 €	8 212,00 €	Grand Poitiers : Budget Général
Animation/Gouters Noël	0,00 €	6 727,00 €	Grand Poitiers : Budget Eau
Séjour scolaires (jusqu'à 18 ans maxi 5 jours) + Hand	25 000,00 €	6 942,00 €	Grand Poitiers : Budget assainissement
		<b>1 690,00 €</b>	<b>augmentation Poitiers</b>
Aide au BAFA	0,00 €		CCAS Migné Auxances
Secours Buxerolles	0,00 €		Buxerolles
Secours Mignaloux-Beauvoir	0,00 €	6 135,00 €	Mignaloux-Beauvoir
Secours CCAS Poitiers	0,00 €		Montamisé
		1 733,00 €	Biard
<b>s/s Total Dons</b>	<b>70 170,00 €</b>	<b>173 465,00 €</b>	<b>s/s Total subventions</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>			<b>DIVERS</b>
Honoraire Cabinet Comptable Gorry	5 800,00 €		Commission distributeurs boissons
Honoraire Commissaire aux Comptes	4 400,00 €	9 000,00 €	Commission sur panneaux affichages
Commission sur commande billetteries	0,00 €	500,00 €	Remboursement prêts des agents
Frais envoi commande billetteries	200,00 €	58 093,00 €	Cotisation adhérents
Affranchissement	1 000,00 €	1 200,00 €	Recettes diverses
Services bancaires	1 000,00 €	0,00 €	
<b>s/s Total Frais de Gestion</b>	<b>12 400,00 €</b>	<b>68 793,00 €</b>	<b>s/s Total Commissions/Adhésion</b>
<b>Frais de Fonctionnement</b>			
Achat de petits matériels/mobiliers	500,00 €		
Achat de fournitures de bureau	500,00 €		
Maintenance informatique, logiciel	2 200,00 €		
Assurances/contrats divers	2 200,00 €		
photocopies	500,00 €		
divers	1 526,00 €		
<b>s/s Total Frais de Fonctionnement</b>	<b>7 426,00 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>505 616,00 €</b>	<b>505 616,00 €</b>	<b>TOTAL</b>

Le Commissaire aux comptes prend acte de la validation de ce budget par le conseil d'administration.

## QUESTION 6/ PERSPECTIVES

- ✚ **ASLEM/COMAS** / Après une rencontre informelle avec le président de l'ASLEM, le Conseil d'Administration va proposer une rencontre avec cette Association dans le but d'un rapprochement.
  
- ✚ **RENCONTRE** / Une rencontre a eu lieu avec un collectif de Comité d'Entreprises de la Vienne. Le Comas s'est montré intéressé pour participer au festival Festisens le 12 juin 2016 ; festival gratuit ouvert à tous les agents de la collectivité. Une participation financière sera demandée au Comas. De nouvelles rencontres doivent avoir lieu.
  
- ✚ **MODIFICATION STATUTS**
  - **CASC** : afin de pouvoir bénéficier des prestations d'un organisme de voyage spécialisé dans les Comités d'Entreprises et autres associations d'activités sociales (Touristra), il est nécessaire d'avoir l'appellation CASC (Comité d'Activités Sociales et Culturelles) ; une modification des statuts sera proposée lors d'une AG extraordinaire.
  - **RETRAITÉS** : il est proposé de faire entrer les retraités comme bénéficiaires du Comas/CASC selon des prestations qui seront définis en Conseil d'Administration (notamment carte Tam-Tam).
  
- ✚ **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE** / Elle sera convoquée au cours du 1er trimestre.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

Le secrétaire de séance



Patrick AMAND



La Présidente,



Andrée BLAISON